



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2022

Délibération n° 04

Date de convocation
02.12.2022

Date d'affichage
07.12.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat 2022 entre la commune et le CACV Gymnastique

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. J. SAMINGO par M. B. ZAOUÏ – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE par M. F. BOURDEAU – M. G. ALAPETITE par Mme F. SAVY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme M. GEORGET – M. C. YOUMBI NGAMO par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIANTE par M. E. ALAMAMY – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU la convention signée par délibération n°2 du 04 juillet 2022,

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources humaines et de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner le club dans le renouvellement du matériel conformément au cahier des charges des CPJ (Centre de Préparation aux Jeux),

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la subvention 2022 du CACV Gymnastique en y intégrant une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériel à hauteur de 40 000€ TTC.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention ci-annexé,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 12 décembre 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Marie-Martine SALLES

Pour : 30

Contre : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

Abstentions : -